

# Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne

2005/0124(CNS) - 30/11/2006 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant par 431 voix pour, 94 contre et 16 abstentions le rapport de Kinga GÁL (PPE-DE, HU), le Parlement européen confirme comme 1<sup>ère</sup> lecture les amendements approuvés (à titre de vote partiel) le 12 octobre 2006 (se reporter au résumé du 12/10/2006).